



Commune d'URBÈS
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'URBÈS
Séance du 22 avril 2024**

Sous la Présidence de M. Stéphane KUNTZ, maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00.

Etaient présents : KUNTZ Stéphane, FUCHS Éric, LOHSS Claudia, SANTERRE-GUILLAUME Fabien, EECKHOUT Flavie, ZUSSY Amélie, VOGEL Cécilia, WEBER Jean-Jacques.

Absents excusés ayant donné procuration : WITTERSHEIM Kévin qui donne procuration à Stéphane KUNTZ. Dylan CHIERICATO qui donne procuration à Éric FUCHS ;

Absent : /

Démission : Chantal DAGON-DURLIAT.

Ordre du jour :

- 1. Désignation du Secrétaire de séance**
- 2. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire des Communes de Mollau – Storckensohn- Urbès (SIS-MSU)**
- 3. Désignation de trois délégués auprès du SIVOS-CFMU**

Divers - informations

DEL 2024-04-22/001. Désignation du secrétaire de séance

Madame Flavie EECKHOUT, conseillère municipale, assistée de Madame Claudia LICHTLE, secrétaire de mairie, sont désignées en qualité de secrétaires de séance.

DEL 2024-04-22/002. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire des Communes de Mollau – Storckensohn- Urbès (SIS-MSU)

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du conseil municipal d'Urbès en date du 11/12/2023 validant la création d'un regroupement pédagogique concentré entre les communes de l'actuel SIS MSU et Fellingring.

Les actuels statuts du SIS MSU ont fait l'objet d'un projet de modification dans l'objectif d'intégrer la commune de Fellingring et d'encadrer la gestion et l'administration du syndicat par la mise en place d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) administré par un comité syndical.

Ce syndicat aura pour missions principales d'assurer la gestion et le fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire accueillant les enfants des collectivités adhérentes, l'organisation du transport scolaire, la gestion du matériel et des fournitures scolaires nécessaires à l'exercice des compétences et la gestion du personnel.

La modification des statuts du SIS MSU fait l'objet de la présente délibération.

Le SIS MSU devient SIVOS CFMSU.

Un exemplaire du projet des statuts a été présenté à chaque membre du conseil.

M. le maire propose au conseil municipal de valider les statuts préalablement validés par l'actuel SIS en date du 02/04/2024.

Vu les délibérations des quatre communes validant la création du regroupement pédagogique concentré entre les communes de l'actuel SIS MSU et Fellingring.

Vu la validation des statuts modifiés par le comité syndical intercommunal Scolaire Mollau-Storckensohn-Urbès (SIS-MSU) en date du 2 avril 2024.

Le conseil municipal :

- ✓ **Approuve la création d'un SIVOS regroupant les communes de Fellingring Mollau Storckensohn et Urbès (SIVOS-CFMSU),**
- ✓ **Approuve la modification des nouveaux statuts du SIVOS CFMSU annexés à la présente délibération,**
- ✓ **Autorise M. le maire à signer les présents statuts et tout document afférent au dossier.**

DEL 2024-04-22/003 Désignation des délégués auprès du SIVOS-CFMSU

L'article 5 des nouveaux statuts du SIVOS des Communes de Fellingring Mollau, Storckensohn et Urbès prévoit l'administration du syndicat par un comité syndical composé de membres élus par les conseils municipaux des communes adhérentes à raison de trois délégués par commune.

Le comité syndical élira en son sein un bureau composé d'un président, de trois vice-présidents et de quatre assesseurs. Les délégués seront renouvelés à chaque élection municipale.

M. le maire propose par conséquent au conseil municipal de désigner les trois délégués au comité syndical du SIVOS-CFMSU.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne les mêmes délégués précédemment désignés au sein du SIS MSU pour siéger au SIVOS-CFMSU à savoir :

- ✓ **Monsieur Stéphane KUNTZ**
- ✓ **Madame Claudia LOHSS**
- ✓ **Madame Flavie EECKHOUT**

Clôture de la séance à 19 h30.